



SPAgri-CFDT
Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - IRSTEA - CNPPF - Anses -
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

CTM du 22 NOVEMBRE 2012

DECLARATION CFDT

I) Modernisation de l'action publique et décentralisation : sources d'inquiétudes fortes pour les agents du MAAF

Le nouveau projet stratégique de notre ministère, re-précisant ses missions, a été transmis par écrit aux organisations syndicales, et sera défendu oralement par le ministre le 30 novembre. Celui-ci fait abstraction du contexte et des autres forces en présence : l'Europe, la décentralisation, l'interministérialité et les évolutions de la gouvernance.

Si cette conférence sociale aura bien lieu le 30 novembre, vous nous avez indiqué qu'elle était prévue sur 2 heures seulement... face à l'importance des sujets traités... ce sera une conférence mais certainement pas sociale !

De plus, vous nous dites que le projet pour notre ministère a déjà été transmis au premier ministre, ce qui obère la prise en compte de nos échanges.

Si dans le cadre d'une réforme des politiques publiques, il est judicieux de commencer par les objectifs, pour les préciser et les hiérarchiser, du point de vue des personnels, ce travail n'aborde pas la question des moyens. Il ne manifeste pas non plus une réelle rupture avec la RGPP, malgré la publication d'un rapport des Inspections générales. Il se positionne essentiellement en terme de priorité.

Les changements envisagés, notamment le transfert de missions vers les conseils régionaux, et l'"**Intériorisation**" rampante des DDI, limiteront la capacité du ministère à appliquer sa politique dans les territoires et à faire remonter les réalités du terrain. Il importe de préserver la culture développée au contact du monde rural et de ne pas perdre la maîtrise des principaux leviers de notre politique comme la gestion des fonds d'intervention type FEADER !

Outre ces préoccupations qui relèvent de choix politiques, comme les agents, la CFDT est très inquiète des conséquences de ces évolutions sur la situation des personnels (mobilité forcée, perte de compétences, maintien des rémunérations et des évolutions de carrière...).

Il est clair que l'État s'achemine vers un abandon de son implication directe dans la réalisation des contrôles, notamment concernant la sécurité sanitaire des aliments. La CFDT est opposée à cette délégation systématique du contrôle ; la connaissance pratique du terrain et la présence régulière étant une donnée essentielle de la qualité finale du contrôle. Nous n'avons pas beaucoup d'exemples où une privatisation ou une délégation a permis de diminuer le coût d'un service à qualité égale pour les usagers.

Le ministère a encore des atouts, mais nous sommes en train de les perdre dans le mouvement incessant des réformes, restructurations, délégations, transferts de missions et diminutions d'ETP. La grande diversité des métiers et des compétences s'érode rapidement. Le glissement de la notion de compétence vers professionnalisation est inquiétant : c'est encore du langage RGPP.

Dans la situation actuelle, il est nécessaire d'anticiper l'évolution des missions et de mobiliser plus amplement les services experts du ministère (OMM, FORMCO, ...). Une réelle GEPEC doit être définie et mise en œuvre.

Face à des évolutions prévisibles, la CFDT demande que soient mises en place des formations longues en cours de carrière pour s'adapter au changement et/ou acquérir un nouveau métier.

Concernant la conférence sociale sur les missions, le SG rappelle qu'il s'agit d'établir un projet stratégique du ministère en tenant compte d'un contexte difficile et des nouveaux enjeux, nationaux, européens et internationaux. Il s'agit pour notre ministère de voir les conséquences en termes de missions stratégiques. Il est également prévu pour les agents de mobiliser les moyens d'accompagnement du ministère. Mais nous ne connaissons pas aujourd'hui l'impact de la décentralisation, qui relève par ailleurs d'un choix politique, et dont les modalités d'application ne sont toujours pas arbitrées.

Il ne conteste pas l'évolution en termes de délégation des contrôles avec la mise en place de contrôles de second niveau, qui nécessite des agents formés pour les assurer.

Le SG ne souhaite pas débattre plus avant de ces points, puisque le ministre portera la loi d'avenir qui intégrera non seulement la partie agricole, mais aussi la forêt, domaine sur lequel le MAAF reconnaît des faiblesses depuis de très nombreuses années.

II) Une prime pour les agents de catégorie C :

La CFDT revendique le versement d'une prime exceptionnelle pour 2012. Les 2,2 millions budgétisés en 2012 doivent être utilisés pour cela... en attendant un changement plus durable, notamment la renégociation des grilles, et le passage automatique au 8^{ème} échelon, deux mesures particulièrement urgentes pour cette catégorie. La CFDT avait par ailleurs demandé au SG, après lecture du bilan social, des conditions de promotion homogènes entre les corps "masculins" (TS) et féminins (SA)

Les agents de catégorie C du MEDDE ont obtenu une prime de cette nature pour 2012, nous exigeons une mesure de même type pour les agents de notre ministère,

Le ministre a indiqué lors de la présentation du budget, le 28 septembre, que les bas salaires étaient sa priorité absolue... nous attendons une preuve sonnante et rébuchante !!!

Concernant la revalorisation des catégories C, le SG rappelle que c'est un dossier porté par le ministère, et que le ministre en a fait une priorité... sans attendre les mesures de revalorisation plus générale.

Le dossier est difficile mais le ministre s'est engagé personnellement auprès de la ministre de la FP.

Il annonce que des résultats ont été obtenus il y a quelques jours seulement, sur 2 sujets :

*1) **Le déplafonnement de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité)** : l'arrêté a été signé cette semaine par les 3 ministères concernés (MAAF, Finances et Fonction Publique) ; le dispositif sera mis en œuvre le plus rapidement possible avec une prise en compte de l'arrêté pour novembre et décembre. Cela permet un rappel forfaitaire de l'ordre de 80 à 100 €/agent au titre de l'année 2012.*

Pour 2013, il est prévu d'intégrer la revalorisation obtenue dans le traitement mensuel.... dès le mois de janvier. La revalorisation de cette part indemnitaire représente 1,9 millions d'€ /an. Pour les agents, c'est 500 à 600 €/an

*2) **Le taux pro/pro pour le passage des adjoints en 1^{ère} classe** : un accord a également été obtenu auprès de la FP pour relever le taux à 40% pour 2012, 2013 et 2014.*

Ainsi, une CAP consacrée aux promotions (intégration du taux pro-pro ci-dessus, accès au 8^{ème} échelon, bonifications d'ancienneté,...) doit être organisée au mois de janvier. A noter que pour le passage au 8^{ème} échelon, le SG espère une réponse de la FP dans les semaines à venir.

Il souligne que ces avancées ne constituent qu'une étape, mais qui va dans le bon sens, en attendant des mesures plus générales.

La CFDT est satisfaite de ce premier geste en faveur de la catégorie C, il reste les deux dossiers importants dépendant de la fonction publique : la revalorisation des grilles et le passage que l'on souhaite automatique et non contingenté au 8^{ème} échelon. La CFDT continuera de se battre au ministère et à la fonction publique sur ces deux dossiers.

III) Autres points abordés lors de ce CTM

- Adhésion au CIGEM des attachés

Les attachés du MAAF doivent-ils rentrer dans le CIGEM (Corps interministériel à gestion ministériel) qui crée un nouveau grade : le grade à accès fonctionnel.

La CFDT partage l'objectif de diminuer le nombre des corps, elle est plutôt favorable à la création de corps interministériel, si l'administration y met des moyens.

Elle est favorable à tous les dispositifs permettant aux agents d'augmenter leurs possibilités de mobilité choisie. Les corps interministériels ne font pas des miracles sur ce point à cause des compteurs, mais il y a sans doute un petit plus.

Sur l'accès au grade "fonctionnel", nous manquons un peu de recul, mais si nous pouvons attendre 10% de l'effectif du corps accédant au GRAF (grade à accès fonctionnel) cela n'est pas négligeable. De plus, nous notons avec intérêt que le nombre des Secrétaires administratifs accédant au corps des attachés va doubler, avec cette opération.

Cependant, même avec ce doublement, le chiffre reste trop bas, nous gardons la revendication d'augmenter cet accès.

En l'absence d'opposition des syndicats, les attachés du MAAF, comme ceux des autres ministères, adhéreront au CIGEM... qui se mettra en place dès que la fonction Publique l'aura voté.

- Les taux Pro/pro des attachés pour accéder au principalat

Que le ministère accède ou non au CIGEM, le taux Pro/pro pour accéder au grade d'attaché principal va baisser : 11% en 2012, 9% en 2013, 7,5% en 2014.

Cela sera donc plus difficile, pour passer attaché principal. C'est la fonction publique et Bercy, malgré l'opposition des syndicats, qui impose ces nouveaux taux au MAAF pour nous aligner sur le taux pratiqué par les autres ministères.

- Dysfonctionnement lors de la CAP des SA

Le SG a été interpellé hier soir par trois syndicats (CFDT, UNSA, FSU) sur le déroulement de la CAP des SA, où l'administration a systématiquement refusé de traiter les recours concernant la part fonction de la PFR ; recours liés aux disparités importantes selon les structures !

Le Secrétaire général souhaite faire une analyse précise et générale de ces situations, et revoir les cas lors de la prochaine CAP, avec un esprit d'ouverture. S'il y a des anomalies il faudra les corriger ! en tenant compte de l'expertise réalisée.

- Revalorisation de la part fonction (PFR) des SA et taux Pro/pro

Pour les SA, le SG annonce une revalorisation de la part fonction d'un 1/2 point, pour aligner le MAAF sur la pratique du MEDDE.

Le MAAF a également obtenu de la FP un taux de 11% pour le passage des SA à la classe exceptionnelle, équivalent au taux pour le passage des techniciens au grade de chef technicien.

- Bilan social 2011 : les contractuels oubliés

La CFDT et la plupart des syndicats insistent sur l'absence d'un chapitre important sur la précarité. Il est nécessaire que le ministère commence par recenser les différents types de contractuels, s'il souhaite faire baisser cette précarité.

Le ministère ne décompte pas pour l'instant les agents des CFA et des CFPPA, ni les contractuels de l'enseignement supérieur !!

Face à cette demande, la réponse du secrétariat général n'est pas très convaincante, la CFDT fera avancer ce dossier en le faisant savoir au cabinet du ministre.

- Transfert d'agents MAAF sur missions MEDDE, au MEDDE ?!

Concernant les agents du MAAF réalisant des missions pour le compte du MEDDE (Police de l'eau en DDT notamment), des rumeurs plus qu'insistantes indiquaient qu'ils seraient rattachés directement au MEDDE dès 2013.

Fin des rumeurs... au moins pour 2013 !

Le premier ministre a rendu son arbitrage, en faveur de la position défendue par le MAAF, qui ne souhaitait pas ce transfert.